

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 6 décembre 2023

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 6 décembre 2023, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André, et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jacques Ostiguy, Gilles Massey, Ian Dellner et Jean Barrette et Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Assiste également à la séance, Jean-Pierre Roy directeur général et greffier-trésorier

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2023-12-135

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 décembre 2023.

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2023
- 6.2 Renouvellement de l'assurance collective
- 6.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2024
- 6.4 Renforcement de la sécurité informatique
- 6.5 Service de télédiffusion des séances du conseil municipal

7. RESSOURCES HUMAINES

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

7.1 Demandes de subventions pour emplois d'été (GVT CDA)

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 Renouveler- équilibrer le rôle d'évaluation triennale 2025-26-27
- 8.4 Entente de service SMJ – 2024
- 8.5 Transfert de la paye de Desjardins vers PG et système Acceo
- 8.6 Renouvellement d'un règlement d'emprunt no 337

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Programme général d'assistance financière lors de sinistre – tempête printanière survenue le 5 avril 2023 – demande de correction de la demande pour ajouter l'émondage de plusieurs arbres.

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Achat de deux compteurs d'eau à Vaudreuil-Dorion et installation
- 10.2 Réparation du sous-sol, approbation - l'offre de service - Claude Matte Architecte inc
- 10.3 Réfection dos d'âne rue Besner 2024-retrait actuels dos d'âne décembre 2023

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 11.

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Entretien pour la patinoire 2023-2024 (bénévolat)
- 12.2 Approbation de la politique des familles et des aînés et plan d'action 2024-2026
- 12.3 Adhésion à Espace Muni plan d'action- MADA et Familles

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 14.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4.PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2023-12-136

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2023

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2

ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-137

6.2 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le régime d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (regroupement FQM) fait l'objet d'un renouvellement au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit du premier renouvellement depuis la mise en vigueur du régime auprès de Desjardins Assurances au 1^{er} juin 2022.

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tarification applicable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, de même que certaines précisions entourant le processus de renouvellement.

CONSIDÉRANT QUE les régimes d'assurance collective peuvent subir d'importantes variations de primes d'un renouvellement à l'autre, plus particulièrement dans un contexte de fortes pressions inflationnistes comme celle que nous connaissons depuis plusieurs années. L'appartenance au regroupement FQM permet de bénéficier des mécanismes mis en place dans le but d'avoir une meilleure stabilité des primes, et par le fait même, de limiter la progression des coûts du régime, ce qui, à terme, entraîne des économies pour la municipalité et ses employés.

CONSIDÉRANT QUE pour 2024, le regroupement de municipalités assurées de Vaudreuil-Soulanges représente une hausse moyenne globale de l'ordre de 6,3%. Pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, il s'agit de 4.7%.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

De renouveler l'assurance collective de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, selon les modalités et précisions prévues dans les documents présentés par la FQM pour le régime d'assurance collective de Vaudreuil-sur-le-Lac

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-138

6.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

CONSIDÉRANT QUE le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

CONSIDÉRANT QU'on donne un avis public du contenu du calendrier et aussi à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution sera rendue publique et elle annule la précédente adoptée le 1^{er} novembre 2023 pour le même objet qui n'a pas été rendue publique à la résolution numéro 2023-11-124.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3
Appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1

ET RÉSOLU

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

D’ADOPTER le calendrier des séances ordinaires des séances du conseil municipal pour l’année 2024

Conseil ordinaire 19H30
Mardi 16 janvier 2024
Mercredi 7 février 2024
Mercredi 6 mars 2024
Mercredi 3 avril 2024
Mercredi 1 mai 2024
Mercredi 5 juin 2024
Mercredi 3 juillet 2024
Mardi 20 août 2024
Mercredi 4 septembre 2024
Mercredi 2 octobre 2024
Mercredi 6 novembre 2024
Mercredi 4 décembre 2024

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

2023-12-139 6.4 RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend adopter des mesures afin de renforcer sa sécurité informatique notamment par une couverture d’assurance couvrant notamment la sécurité informatique ainsi que par l’éventuelle mise en œuvre d’un programme proposé par la firme ICS informatique du Suroît inc une fois les questionnaires analysés

CONSIDÉRANT QUE la surprime d’assurance pour l’ajout des cyberrisques option A pour 100 000\$ et l’augmentation de la responsabilité erreurs et omissions à 2 000 000\$, devrait être d’environ de 1 600\$ par année. La couverture pour contrer l’intimidation et la diffamation est offerte gratuitement depuis juin 2023.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6
Appuyé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5

ET RÉSOLU

De donner suite à la couverture additionnelle d’assurance pour un montant approximatif de 1600\$ par année pour trois ajouts.

D’attendre les résultats des questionnaires d’assurances sur les services actuels pour bonifier les protections avec le concours de la firme ICS Informatique commerciale du Suroît inc.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

2023-12-140 6.4 SERVICE DE TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer en 2024 d’utiliser les services de Csur la télé, un service de télévision communautaire visant à rendre publique les séances du conseil municipal pour plus de transparence et d’informations aux citoyens. À titre de référence, ce service est aussi offert aux villes de Vaudreuil-Dorion, de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Saint-Polycarpe et Hudson.

*Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac*

CONSIDÉRANT QUE La diffusion sur Internet est particulièrement intéressante pour la municipalité puisque ce moyen permet de rejoindre en direct, ou en différé, la génération du web 3.0 ainsi que de permettre à ceux qui ne peuvent se déplacer d'assister aux soirées de conseil.

CONSIDÉRANT QUE le service permet d'offrir une webdiffusion haute définition (HD) de qualité supérieure. Le système d'aiguillage combiné aux caméras professionnelles permet de diffuser en temps réel une captation aussi belle que la télévision

CONSIDÉRANT QUE Csur La Télé est une entreprise d'économie sociale qui a été créée en 2010 en accord avec la politique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

CONSIDÉRANT l'offre de services de Csur La Télé;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la coopérative Csur La Télé selon les termes et conditions énoncées dans sa soumission jusqu'au 31 décembre 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer la somme maximale approximative de 11 700 \$ plus les taxes applicables à la coopérative Csur La Télé à même le budget de fonctionnement sans compter d'éventuelles séances spéciales qui sont en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. RESSOURCES HUMAINES

2023-12-141

7.1 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR EMPLOIS D'ÉTÉ (GVT CDA)

CONSIDÉRANT pour la saison estivale 2024, la Municipalité souhaite formuler une demande de subvention salariale à Emploi Été Canada avant le 10 janvier 2024 afin d'avoir 6 postes pour le camp de jour ainsi qu'éventuellement 3 postes en soutien administratif (2 en Travaux publics/Urbanisme et 1 pour l'administration). Sachant que la subvention salariale couvre 50 % du salaire minimum par poste, voici la grille salariale proposée pour la saison estivale 2024. Une augmentation de 1.5% est proposée si l'employé revient pour la saison estivale suivante.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération des employés qui travailleront lors de la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1er mai 2023;

D'ADOPTER les grilles salariales suivantes pour les employés étudiants pour la saison 2024 :

Poste	1ère année	2e année	3e année
Animateur.trice	17.00\$	17.32\$	17.65\$
Accompagnateur.trice spécialisée	17.00\$	17.32\$	17.65\$

Stagiaire en urbanisme	20.00\$	20.30\$	20.60\$
Adjoint.e administratif.tive	19.00\$	19.29\$	19.86\$
Adjoint.e administratif.tive	18.00\$	18.27\$	18.54\$

DE PRÉVOIR une prime de 1 \$ de l'heure pour les heures travaillées entre 18 h et 23 h et une prime de 1,50 \$ de l'heure pour les heures travaillées le samedi ou le dimanche.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de subsides pour équilibrer son budget pour la mise en œuvre d'un camp de jour et possiblement le déploiement d'autres employés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André, conseillère no 4
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité autorise le directeur général à requérir des demandes de subventions similaires à celles de la précédente année auprès d'Emploi Été Canada et de requérir l'aide nécessaire pour y parvenir commodément avant l'échéance du 10 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

2023-12-142

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT la liste des chèques présentée

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André, conseillère no 4
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

De prendre acte que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 2 novembre 2023 au 6 décembre 2023 pour un montant de 35 898.28\$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-143

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 94 753.85 \$ en date du 6 novembre 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey conseiller no 5
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12549 à 12588 totalisant un montant de 94 753.85 \$

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-144

8.3 RENOUVELER- ÉQUILIBRER LE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNALE 2025-26-27

CONSIDÉRANT Qu'il faut procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation 2025-2026-2027 ce qui signifie son renouvellement en tenant compte des valeurs réelles des propriétés. Il ne s'agit pas d'une simple reconduction du précédent rôle d'évaluation.

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 6 300\$ doit être prévu au budget de 2024 pour réaliser les travaux d'équilibration du prochain rôle triennal. Ce montant sera facturé à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel d'offres pour service d'évaluation, la MRC Vaudreuil-Soulanges avait prévu une simple reconduction des valeurs pour le rôle triennal 2025-2026-2027 de Vaudreuil-sur-le-Lac. Ce qui est prévu dans la Loi sur la fiscalité municipale, mais effectivement compte tenu du contexte immobilier des trois dernières années, il est plus pertinent de procéder à une équilibration des valeurs qui sera établie en fonction de l'année de référence 2023.

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu lors de la soumission de la MRC était de 4 199\$. Pour établir des honoraires et ainsi effectuer plutôt une équilibration, l'évaluateur a retenu le montant de 2021 soit 9 756 \$ indexé de 7.5 % pour faire refléter les trois années d'écart.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la municipalité demande à LBP Évaluateurs Agréés et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'équilibration, le renouvellement du rôle d'évaluation triennal 2025-26-27 de la Vaudreuil-sur-le-Lac selon les modalités précitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-145

8.4 ENTENTE DE SERVICE SMJ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert les services de SMJ : SOLUTIONS MUNICIPALES JOSÉE pour un service de soutien pour sa compatibilité pour au moins 6 mois

CONSIDÉRANT QUE Le taux horaire proposé est de 75\$/heure plus taxes pour environ 40 heures de travail par mois avec de possibles périodes de pointes. L'évaluation du coût des services est donc de 20 700\$ plus taxes applicables :

- Soutien, accompagnement dans différents dossiers comptable
- Suivis de subventions;
 - Préparation et comptabilisation mensuelles du processus comptable complet;
- Confection de la paye
 - Préparation des conciliations bancaires mensuelles;
 - Préparation des budgets annuels;
 - Préparation des dossiers d'audits et des rapports financiers;
 - Compléter les redditions de compte en lien avec le suivi des subventions;
 - Formation et soutien au personnel en place au besoin;
- Suivi du calendrier des emprunts municipaux
- Favoriser une saine transition de la comptabilité après une administration provisoire de la CMQ pendant 6 mois
- Des services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal et les actes préalables à celui-ci;
 - Service personnalisé de comptabilité associée avec une vaste connaissance du monde municipale et avec l'environnement de Vaudreuil-sur-le-Lac
 - Toutes autres tâches selon les besoins identifiés en cours de mandat.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6
Appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité désigne les services de SMJ : SOLUTIONS MUNICIPALES JOSÉE pour un service de soutien pour sa compatibilité pour au moins 6 mois

QUE le taux horaire payé sera de 75\$/heure plus taxes pour environ 40 heures de travail par mois avec des possibles des périodes de pointes pour moins de 25 000\$ toutes les taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-146

8.5 TRANSFERT DE LA PAYE DE DESJARDINS VERS PG ET SYSTÈME ACCEO

CONSIDÉRANT les explications formulées par madame Josée Gauthier de la firme SMJ en ce qui a trait aux avantages, pour la commodité à court et moyen terme puis la réalisation d'économies à long terme, de migrer le service de paye Desjardins vers la plate-forme PG system; en outre, des économies sont réalisables sur la formation et d'autres considérations.

CONSIDÉRANT QU'il a aussi été proposé d'utiliser dès que possible la plateforme Acceo pour la confection et l'approbation électronique de chèques selon les mêmes modalités et sécurité que la version papier.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6
Appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité autorise la migration du service de paye Desjardins vers la plate-forme PG system dans les délais impartis et avec une saine transition et l'obtention des meilleurs prix en extirpant ce qui n'est pas requis de l'offre PG vue l'expertise de la firme SMJ

QUE la Municipalité consent à utiliser dès que possible la plateforme Acceo pour la confection et l'approbation électroniques de chèques selon les mêmes modalités et sécurité que la version papier dans les délais impartis et avec une saine transition en considérant les réductions possibles vu l'expertise de la firme SMJ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-147

8.6 RENOUVELLEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 337

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt no 337 est à échéance ce jour même le 6 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 89 000\$ pour l'exécution des travaux pour l'aménagement des toilettes au centre des loisirs de Vaudreuil-sur-le-Lac au taux initial de 5 ans à 4,86%.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder au refinancement pour un terme de 5 ans;

CONSIDÉRANT l'offre de refinancement de Desjardins;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André, conseillère no 4
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise le refinancement du règlement d'emprunt no 337 au montant de 31 619.56\$ au taux de 6.7% sur une période de 5 ans.

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Mario Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier Me Jean-Pierre Roy à signer les documents afférents à ce refinancement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

2023-12-148

9.1 PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRE – TEMPÊTE PRINTANIÈRE SURVENUE LE 5 AVRIL 2023 – DEMANDE DE CORRECTION DE LA DEMANDE POUR AJOUTER L'ÉMONDAGE DE PLUSIEURS ARBRES.

CONSIDÉRANT QU'une tempête printanière est survenue le 5 avril 2023, dans des municipalités du Québec pour lequel un Programme général d'assistance financière lors de sinistres a été décrété par le ministère de la Sécurité publique. Un Arrêté du : 25 mai 2023 – élargissait le territoire d'application à Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'à bon droit Vaudreuil-sur-le-Lac a requis et obtenu du ministère de la Sécurité publique un versement final pour fermeture du dossier de 40 616,42 \$. La note indiquant qu'étant donné qu'aucun autre préjudice ne sera ajouté à la réclamation, nous procédons à la fermeture du dossier.

CONSIDÉRANT QUE du 31 mai 2023 au 1er septembre 2023, Vaudreuil-sur-le-Lac a été sous administration transitoire de la Commission municipale du Québec CMQ et que le personnel municipal était réduit de 50% durant cette période. La Municipalité a tenu des élections partielles échéant le 1^{er} septembre et engagé une direction générale qui a depuis avec la nouvelle gouvernance, réactivé les dossiers dont l'exécution était suspendue ou retardées lors de cette période transitoire.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a du procédé à de nouveaux abattages ou élagages d'arbres endommagés pendant la tempête printanière survenue le 5 avril 2023, mais pour lesquels elle n'avait pas encore eu le temps d'intervenir. Les montants de ces interventions se chiffrent au total à 22 531.11\$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 121 de la Loi sur la sécurité civile, la Municipalité peut faire une demande de révision par écrit dans les deux mois suivant la réception de son avis final de paiement.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3
Appuyé par Madame Martine André, conseillère no 4

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

D'autoriser le directeur général à requérir l'application de l'article 121 de la loi sur la sécurité civile afin que soient inclus des crédits de 22 531.11\$ taxes incluses pour les mesures prises tardivement vu l'administration transitoire hors du contrôle de la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SERVICES URBAINS

2023-12-149

10.1 ACHAT DE DEUX COMPTEURS D'EAU À VAUDREUIL-DORION ET INSTALLATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a requis l'achat de deux compteurs d'eau de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour remplacer ceux actuellement en place dont l'un est brisé, et l'autre a été contourné, mais doit être remplacé. L'un ira au début de la rue des Rigolets et l'autre à l'entrée de l'île-Cadieux avant le pont.

CONSIDÉRANT QUE les compteurs en question sont compatibles avec les appareils de lecture à distance et de télémétrie de Vaudreuil-Dorion et peuvent donc être lus commodément par les deux municipalités, ce qui n'était pas le cas avec les anciens compteurs d'eau.

CONSIDÉRANT QU'une somme de 12 958.70\$ est requise pour la fourniture des nouveaux compteurs. L'allocation totale de crédits de 19 376\$ plus taxes est donc requise pour l'acquisition et le remplacement par un plombier des compteurs d'eau pour lesquels la municipalité demandera l'application de subsides en provenance de sa programmation TECQ 2018-2024. Il sera loisible à la Municipalité l'appliquer les montants sur le seuil d'établissement de la TECQ 2018-2024 selon ce qui sera le plus avantageux.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

D'AUTORISER l'achat de deux compteurs d'eau de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour remplacer ceux actuellement en place et de procéder à leur installation dans les meilleurs délais pour des crédits approximatifs de 19 376\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-150

10.2 RÉPARATION DU SOUS-SOL, APPROBATION - L'OFFRE DE SERVICE - CLAUDE MATTE ARCHITECTE INC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a requis les services de Claude Matte Architecte inc qui, avec son équipe, connaît bien le bâtiment de la mairie et de la salle communautaire.

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol doit être refait et indemnisé par les assurances de la Municipalité et qu'un architecte chevronné est requis pour que les travaux soient probants et que

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

l'indemnité d'assurance soit juste et équitable et en lien avec les travaux de remise en état requis par la loi.

CONSIDÉRANT QUE spécifiquement monsieur Claude Matte offre ses services professionnels pour l'élaboration d'un appel d'offres, pour la remise en état du sous-sol du 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac. Le travail consiste principalement à faire une visite du sous-sol, vérifier les documents fournis, l'élaboration d'un plan décrivant les travaux, d'établir l'étendue des travaux, de rédiger les documents d'appel d'offres, à l'invitation des soumissionnaires et à l'analyse des soumissions. Ce travail est établi sur une base horaire pour un montant d'honoraires forfaitaire maximal pour ce travail de 6 350 \$ + taxes.

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande que la firme Claude Matte Architecte inc vérifie en finale la qualité des travaux réalisés selon les taux horaires ci-après indiqués

<u>Grille des taux horaires 2023</u>	
Architecte senior	195\$
Architecte intermédiaire	145\$
Technicien senior	125\$
Technicien intermédiaire	95\$
Technicien junior	85\$
Personnel auxiliaire	70\$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

D'AUTORISER l'engagement de la firme Claude Matte Architecte inc pour un montant d'honoraires forfaitaire maximal pour ce travail de 6 350\$ plus taxes.

DE demander à l'architecte sur la base de la grille des taux horaires de vérifier et d'attester la qualité des travaux réalisés afin que l'indemnité d'assurance soit optimale et adaptée aux besoins de la municipalité en lien avec l'inondation survenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-151 10.3 RÉFECTION DOS D'ÂNE RUE BESNER 2024-RETRAIT ACTUELS DOS D'ÂNE DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'architecte monsieur Pierre Labbé de la firme Les Services EXP inc offre ses services professionnels pour le remplacement de dos d'âne dont l'implantation serait non conforme à plusieurs égards. Les services d'ingénierie couverts par la présente offre concernent :

- Une visite des sites et un relevé sommaire des installations
- Une analyse de la problématique et la proposition des travaux à réaliser la préparation d'un plan accompagné des détails techniques ainsi que du devis pour la réalisation des travaux requis
- La présentation et la coordination auprès de la Municipalité
- La préparation des documents d'appel d'offres
- Le suivi et assistance technique pendant l'appel d'offres
- L'analyse des soumissions et les recommandations
- L'émission des plans et du devis pour construction

Le travail d'installation des nouveaux dos d'âne se fera dans les meilleurs délais en 2024.

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des honoraires professionnels est au prix forfaitaire de 4 250\$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis de la gouvernance de la Municipalité, qu'il est important de retirer les actuels dos d'âne dans les meilleurs délais vu les anomalies préoccupantes dont ils font l'objet. La Municipalité, sur la recommandation de son ingénieur quant au meilleur procédé à utiliser vu la période et la température, requiert les services de planage des actuels dos d'âne. L'entreprise « Les Pavages Ultra inc » seraient en mesure de retirer les 2 dos d'âne qui sont présents sur la rue Besner. La proposition reçue consiste à procéder à des travaux de planage des 2 ouvrages en question. Il s'agirait de la meilleure méthode à mettre en place pour le retrait de ces ouvrages. La disposition du matériel retiré est également incluse à la présente proposition

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

ainsi que la signalisation requise à l'exécution des travaux. Il est possible que la surface sous-jacente ne soit pas parfaite une fois les 2 dos d'âne retirés vu la saison.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

D'AUTORISER l'engagement de la firme Les Services EXP inc et de son ingénieur monsieur Pierre Labbé pour un montant d'honoraires forfaitaire maximal de 4 250 \$. Plus les taxes applicables.

DE demander à Pavage Ultra Inc. de procéder dans les meilleurs délais en décembre 2023 au retrait ou à la modification des actuels dos d'âne selon les spécifications précitées et la recommandation de l'ingénieur pour un montant de 6760\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 11.

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-12-152

12.1 ENTRETIEN POUR LA PATINOIRE 2023-2024 (BÉNÉVOLAT)

CONSIDÉRANT QUE Vaudreuil-sur-le-Lac mise sur le bénévolat pour l'entretien et la mise en œuvre de la seconde patinoire municipale à entretenir et sis sur le site du terrain de basket-ball.

CONSIDÉRANT QUE ce procédé fait appel à l'implication de gens qui, généreusement, de manière quotidienne, se présente sur les lieux pour faire de cet emplacement un endroit accueillant pour la pratique du patinage.

CONSIDÉRANT QUE Vaudreuil-sur-le-Lac désigne et accueille à titre de bénévoles:

- Gilles Massey - coordo (Élu)
- Ian Dellner (élu)
- Xavier Bry-Marfaing
- Joscelin Rhéaume
- Pierre-Éric Jasmin
- Et d'autres personnes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité désigne les personnes en titre pour l'entretien de la seconde patinoire dans l'optique d'en faire un second lieu d'accueil pour les citoyens qui souhaitent profiter de l'hiver

QUE la Municipalité reconnaisse le courage et la générosité que requiert ce bénévolat régulier au quotidien, malgré les aléas, la température et la vie moderne qui monopolisent du temps et des efforts que les bénévoles sont prêts à offrir gracieusement par amour de leur communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-153

12.2 APPROBATION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac s'est engagée, dès l'été 2022, dans l'élaboration de sa toute première Politique des familles et des aînés. Cette Politique s'accompagne d'un plan d'action comprenant une quarantaine d'actions à réaliser au cours des trois prochaines années.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a réalisé la démarche PFM conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac accorde une grande importance à la qualité de vie des familles qui est le noyau de base de notre société. Elle prend forme dans une relation intergénérationnelle où enfants et adultes s'épanouissent dans le respect et le soutien réciproques grâce à des valeurs communes et des liens affectifs profonds. Ancrée dans son milieu de vie, la famille enrichit la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements habituellement convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées qui est riche d'une expérience de vie et d'un savoir qui contribuent au développement de sa famille et de sa communauté. Elle se situe à une étape de vie qui lui permet de s'accomplir différemment, ayant des intérêts, des besoins et des aspirations spécifiques à son âge.

CONSIDÉRANT QUE l'adoption et la mise en œuvre de sa Politique de la famille et des aînés et de son plan d'action témoignent de l'importance que la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac accorde à la qualité de vie des Vaudreuil-Lacoises et des Vaudreuil-Lacois.

CONSIDÉRANT QUE ce cadre dont elle s'est dotée vise à guider ses prises de décisions et ses actions en faveur des familles et des personnes âgées établies sur son territoire. Plus spécifiquement, la Municipalité travaillera à adapter ses services et infrastructures aux besoins des familles et des personnes âgées, favorisera la participation de sa population et mobilisera la communauté vers l'atteinte de ses objectifs.

CONSIDÉRANT QUE le processus d'élaboration de la présente Politique a mobilisé des citoyennes et des citoyens qui ont prêté main-forte à des membres du conseil et du personnel municipal. Ils ont partagé leurs réflexions, leurs visions et leurs convictions dans le cadre des travaux du comité de pilotage.

CONSIDÉRANT QUE les besoins et les points de vue exprimés par les participantes et les participants aux activités de consultation ont été entendus et considérés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique des familles et des aînés de Vaudreuil-sur-le-Lac et son plan d'action d'une durée de trois ans de 2024 à 2026

D'AVISER les autorités compétentes de cette réalisation conforme à la philosophie et aux critères qui la sous-tendent afin de la rendre officielle pour tous les intervenants et de faciliter le suivi à apporter à cette belle réalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-154

12.3 ADHÉSION À ESPACE MUNI PLAN D'ACTION- MADA ET FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac s'est engagée, dès l'été 2022, dans l'élaboration de sa toute première Politique et son plan d'action des familles et des aînés.

CONSIDÉRANT QUE d'adhérer à Espace Muni, facilitera la mise en œuvre de sa politique et de son plan d'action comprenant une quarantaine d'actions à réaliser au cours des trois prochaines années.

CONSIDÉRANT QU'Espace Muni est en vigile pour les municipalités engagées à servir les familles et les aînés. Espace Muni, guide, informe ses membres pour leur permettre de saisir les opportunités, les outils, les appuis, les subventions disponibles pour réussir.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac devienne membre d'Espace MUNI, <https://espacemuni.org/membres/>

QUE la Municipalité autorise son administration à effectuer le paiement de l'adhésion de 85\$ et que soit rempli le formulaire d'adhésion auquel sera jointe la présente résolution.

DE débiter sans délai dès l'adhésion, la collaboration avec cet organisme spécialisé afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique et de son plan d'action comprenant une quarantaine d'actions à réaliser au cours des trois prochaines années.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 14.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-12-155

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directeur général et
greffier-trésorier de la séance

Le maire

Me Jean-Pierre Roy

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***